

000083



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215902073-20221216-83_2022-DE

OBJET :

SPL (SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE)
CENTRE AQUATIQUE
INTERCOMMUNAL DE
SAINT-AMAND-LES-
EAUX

**RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT DE
PRESTATIONS
INTEGRÉES**

Date de la convocation
Le 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

16 décembre 2022
publiée ou notifiée le

17 décembre 2022
Document certifié conforme,
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 22 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-deux Novembre à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Raphaël KRUSZYNSKI - 1^{er} Adjoint au Maire en l'absence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire empêché tel que prévu à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, MM. Jean-Luc BULENS, Daniel HERLAUD, Didier MARMIGNON, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ.

Excusés : Mmes Joëlle LEGRAND-DELHAYE (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Sylviane DEBOSZ (pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à M. Jean-Luc FRERE), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Tiffanie SURIA.

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

DELIBERATION FAISANT SUITE A UN DEBAT A HUIS CLOS

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire
juridico-administratif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L. 1531-1 ;

Il explique à l'Assemblée que plusieurs communes de la CAPH, dont ESCAUTPONT, animées par le souci de placer la solidarité territoriale au service de l'apprentissage de la natation à l'Ecole pour tous les enfants, ont décidé, conformément à l'Article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de constituer entre elles, une SPL (Société Publique Locale) chargée d'assurer la Gestion, l'Exploitation et l'Animation du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois.

C'est ainsi que par délibération N° 76 en date du 25 Octobre 2018, le Conseil Municipal a acté le renouvellement du contrat de Prestations Intégrées avec la SPL du Centre Aquatique Intercommunal de l'Amandinois pour l'apprentissage de la natation ainsi que la prise en charge en terme de transport et l'accès préférentiel à l'équipement pour les habitants de la Commune d'ESCAUTPONT.

Il rappelle au Conseil Municipal que ce contrat était conclu à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de 12 mois renouvelable 4 fois.

A cet effet, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal :

- Que ce contrat de prestations intégrées arrive à échéance le 31 Décembre 2022,*
- Qu'il est nécessaire de le renouveler.*

Il présente donc à l'Assemblée le nouveau projet du Contrat de Prestations Intégrées. Celui-ci sera conclu à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour une durée de 12 mois renouvelable 4 fois et prévoit le renouvellement des prestations suivantes :

- L'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles Maternelles et Élémentaires de la Commune.*
- Le transport vers le Centre Aquatique Intercommunal.*
- L'accès préférentiel à l'équipement pour les habitants de la Commune.*

Il précise au Conseil Municipal que le montant annuel de la sujétion de service public liée à l'accès préférentiel est de 16 801,44 € net.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE ;

000083

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902073-20221216-83_2022-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE ;

ACCEPTE le nouveau Contrat de Prestations Intégrées d'une durée de 12 mois renouvelable 4 fois, reprenant :

- *L'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles Maternelles et Élémentaires de la Commune.*
- *Le transport vers le Centre Aquatique Intercommunal.*
- *L'accès préférentiel à l'équipement pour les habitants de la Commune.*

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit nouveau Contrat de Prestations Intégrées.

*Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*

Le Maire,


J. LEBLANC-DELHAYE